

30.11.2008 – 16:30 Uhr

eonomiesuisse - Signal pour un financement durable des assurances sociales / Réaction face au rejet de l'initiative populaire sur l'AVS

Zürich (ots) -

eonomiesuisse se félicite du rejet clair de l'initiative « Pour un âge de l'AVS flexible ». Le souverain s'est une nouvelle fois prononcé en faveur d'une AVS saine et durable. L'abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans aurait mis en péril le financement de l'assurance, de même qu'il aurait alourdi considérablement les charges de la jeune génération et de l'économie. Le peuple et les cantons s'opposent à de telles aventures.

Le souverain a compris qu'un abaissement de l'âge de la retraite dans l'AVS n'est pas finançable sur la durée sans contrepartie. Il a rejeté le projet trompeur des syndicats. Compte tenu de l'évolution démographique, il importe aujourd'hui de consolider l'AVS, non de l'affaiblir.

Des assurances sociales stables sont essentielles pour la Suisse. Les déficits annoncés dans l'AVS du fait de l'allongement de l'espérance de vie doivent être pris au sérieux. Afin de doter l'AVS et les autres assurances sociales de bases financières solides, eonomiesuisse et l'Union patronale suisse proposent d'introduire une règle de financement durable. L'économie invite les milieux politiques à aborder cette question dans le cadre de la révision imminente du frein à l'endettement. Il faut en effet éviter que les assurances sociales ne sombrent dans les déficits. Dans le sens du frein à l'endettement, les dépenses et les prestations des assurances sociales devraient s'aligner sur les recettes, car aujourd'hui déjà, la Suisse consacre plus de la moitié des dépenses publiques à la sécurité sociale. Une règle de financement durable pour les assurances sociales constituerait un atout pour la solidité des assurances sociales. Seules des assurances sociales bénéficiant d'un financement durable sont à même de remplir leur mission.

Contact:

Cristina Gaggini, directrice romande
Téléphone : 078 781 82 39

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100574406> abgerufen werden.